



Brookfield Renewable Corporation

RAPPORT INTERMÉDIAIRE
DU TROISIÈME TRIMESTRE

Rapport de gestion

pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

Le présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 a été préparé en date du 5 novembre 2025. Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre » et « notre société » désignent i) lorsque ces mentions désignent un moment précis avant le 24 décembre 2024, le groupe composé de Brookfield Renewable Holdings Corporation (auparavant, Brookfield Renewable Corporation) (« BRHC »), ses filiales directes et ses entités indirectes en exploitation; ii) lorsque ces mentions désignent un moment précis le 24 décembre 2024 ou après cette date, Brookfield Renewable Corporation (auparavant 1505127 B.C. Ltd.) (« BEPC »). BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BRHC et de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées. L'expression « fonds privé géré par BAM » désigne un fonds privé géré par Brookfield Asset Management et ses filiales.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com/bepc>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov/edgar.shtml), et celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Présentation du rapport de gestion

Partie 1 – Aperçu	3	Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	
		Tableaux consolidés des flux de trésorerie	22
Partie 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	5	Actions et parts en circulation	23
		Obligations contractuelles	24
		Accords hors état de la situation financière	24
Partie 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	7		
Résumé des états consolidés de la situation financière	7	Partie 6 – Principales informations trimestrielles	26
Transactions entre parties liées	8		
		Partie 7 – Estimations critiques, jugement dans l'application des méthodes comptables et contrôles internes	31
Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	13		
Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre	13	Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	33
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	16	Partie 9 – Mise en garde	37
Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	19		
Liquidités disponibles	19		
Politique en matière de dividendes	19		
Emprunts	20		
Dépenses d'investissement	21		

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 3 octobre 2024 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, sur le plan économique, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de BEPC de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite et chaque action échangeable de BEPC est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit considérablement influencé par le cours du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné global des activités de notre société et d'Énergie Brookfield. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans le présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, BRHC, nos filiales et Énergie Brookfield (collectivement, notre « groupe »), visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elles détiennent, lequel est évalué à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions et de mesures de recyclage de capitaux. Énergie Brookfield détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de ses secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique d'information sur le rendement du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 606 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de

participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024	2025	2024
Produits.....	931 \$	1 041 \$	2 790 \$	3 155 \$
Coûts d'exploitation directs.....	(370)	(407)	(1 091)	(1 310)
Coûts de service de gestion.....	(26)	(28)	(75)	(71)
Charge d'intérêts.....	(398)	(328)	(1 236)	(1 032)
Charge d'amortissement.....	(313)	(313)	(939)	(970)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	(54)	—	(583)	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2.....	(71)	—	(595)	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC.....	—	(612)	—	(341)
Recouvrement (charge) d'impôt.....	9	(27)	3	(66)
Perte nette.....	(225) \$	(664) \$	(1 677) \$	(512) \$
Taux de change moyen pour 1 \$ US				
€.....	0,86	0,91	0,90	0,92
R\$.....	5,45	5,55	5,65	5,24
COP.....	4 003	4 095	4 131	3 979

Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 septembre 2025

Les produits totalisant 931 millions \$ représentent une diminution de 110 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus de nos centrales hydroélectriques en Colombie ayant été contrebalancés par les conditions hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment mises en service incluses dans notre périmètre de consolidation et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 8 millions \$ et 189 GWh, le tout contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont donné lieu à une réduction de 311 GWh de la production et une baisse des produits de 56 millions \$.

Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la dépréciation du dollar américain par rapport à la plupart des devises a entraîné une augmentation des produits de 15 millions \$, qui a été en partie contrebalancée par l'effet de change défavorable de 8 millions \$ sur nos coûts d'exploitation directs et charges d'intérêts.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 370 millions \$ représentent une diminution de 37 millions \$ en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de l'acquisition récente de centrales, contrebalancée en partie par les coûts supplémentaires des centrales récemment mises en service et la dépréciation du dollar américain susmentionnée.

Les coûts de service de gestion ont totalisé 26 millions \$ et représentent une diminution de 2 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts totalisant 398 millions \$ représente une augmentation de 70 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison du reclassement à titre de charge d'intérêts des distributions sur les actions de catégorie C de BRHC découlant de leur comptabilisation comme passif à la suite de l'arrangement et la dépréciation du dollar américain susmentionné, contrebalancé en partie par les actifs récemment vendus.

La réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers s'est traduite par une perte de 125 millions \$, par rapport à une perte de 612 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la croissance des activités et de la hausse correspondante du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC au cours de la période.

La charge d'amortissement de 313 millions \$ est semblable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de l'acquisition récente de centrales, contrebalancée en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

La perte nette s'est élevée à 225 millions \$, soit une diminution de 439 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers et des autres éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025

Les produits totalisant 2 790 millions \$ représentent une diminution de 365 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus de notre centrale hydroélectrique en Colombie ayant été contrebalancés par les conditions hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits et la production des centrales récemment mises en service incluses dans notre périmètre de consolidation se sont élevés à respectivement 26 millions \$ et 562 GWh, le tout contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement et les initiatives de structuration organisationnelle qui ont entraîné la diminution de 289 millions \$ des produits et une réduction de 4 189 GWh de la production.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des devises a entraîné une diminution de 48 millions \$ des produits, qui a été en partie contrebalancée par l'effet de change favorable de 41 millions \$ sur nos coûts d'exploitation directs et charges d'intérêts.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 091 millions \$ représentent une diminution de 219 millions \$ en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout des ventes d'actifs réalisées récemment, des initiatives de structuration organisationnelle et des fluctuations des taux de change susmentionnées, le tout contrebalancé en partie par les centrales récemment mises en service.

Les coûts de service de gestion totalisant 75 millions \$ représentent une augmentation de 4 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts totalisant 1 236 millions \$ représente une augmentation de 204 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent en raison du reclassement à titre de charge d'intérêts des distributions sur les actions de catégorie C de BRHC (220 millions \$) découlant de leur comptabilisation comme passif à la suite de l'arrangement, le tout contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment et les initiatives de structuration organisationnelle, ainsi que le raffermissement du dollar américain susmentionné.

La réévaluation des actions classées à titre de passif financier s'est traduite par une perte de 1 178 millions \$, par rapport à une perte de 341 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la croissance des activités et de l'augmentation correspondante du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC au cours de la période.

La charge d'amortissement de 939 millions \$ représente une diminution de 31 millions \$ en regard de celle de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des ventes d'actifs réalisées récemment et des initiatives de structuration organisationnelle qui ont été contrebalancées en partie par les centrales récemment mises en service.

La perte nette s'est élevée à 1 677 millions \$, soit une hausse de 1 165 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent principalement en raison de la réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers et des autres éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs courants.....	5 919 \$	3 114 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	966	753
Immobilisations corporelles	38 924	38 696
Actifs détenus en vue de la vente	1 439	12
Total de l'actif	47 315	44 129
Emprunts sans recours.....	14 675	13 775
Passifs d'impôt différé.....	7 007	6 493
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente.....	714	—
Participations détenues par Énergie Brookfield dans BRHC.....	5 015	4 432
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	4 763	4 168
Total des capitaux propres	10 535	12 108
Total du passif et des capitaux propres	47 315	44 129
	Taux de change au comptant en \$ US	
€.....	0,85	0,97
R\$.....	5,32	6,19
COP.....	3 901	4 409

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 38,9 milliards \$ au 30 septembre 2025, contre 38,7 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 0,2 milliard \$. Cette augmentation est attribuable à nos investissements continus dans le développement d'actifs de production d'électricité et à nos dépenses d'investissement de maintien, qui ont eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles de 0,9 milliard \$, et à la dépréciation du dollar américain par rapport à la plupart des devises qui a fait augmenter les immobilisations corporelles de 2,3 milliards \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des cessions et des actifs classés comme actifs détenus en vue de la vente, y compris un portefeuille de centrales hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 45 MW et un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW et par la charge d'amortissement, qui ont entraîné une diminution des immobilisations corporelles de respectivement 2,1 milliards \$ 0,9 milliard \$.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente totalisaient respectivement 1,4 milliard \$ et 0,7 milliard \$ au 30 septembre 2025 et étaient composés d'un portefeuille de centrales hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 47 MW et d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec la société en commandite et ses parties liées.

Depuis sa création, notre société mère a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée lors de la clôture de l'arrangement pour inclure, entre autres, BEPC comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une convention d'achat d'électricité (« CAÉ ») à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York.

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge. Pour l'exercice considéré, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 30 septembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur le dépôt et la facilité de crédit renouvelable de Brookfield pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 s'est établie à respectivement néant et néant (respectivement néant et néant en 2024).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à but commercial à la société ou de participer à des mobilisations de capitaux entreprises par la société de manière indépendante. Au 30 septembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours s'élevant à 10 millions \$ (13 millions \$ au 31 décembre 2024) et des emprunts totalisant 58 millions \$ (58 millions \$ au 31 décembre 2024), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des sociétés de portefeuille permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 200 millions \$ auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés ou engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2025, des fonds de 848 millions \$ (125 millions \$ en 2024) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield, qui portent intérêt à un taux entre 4,24 % et 4,51 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les produits d'intérêt sur les dépôts se sont chiffrés à moins de 1 million \$ (néant en 2024).

De temps à autre, dans le cours normal d'initiatives d'efficacité fiscale de notre groupe, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou consentir des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, qui portent intérêt aux taux du marché et qui sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues auprès de la filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a comptabilisé à l'état de la situation financière une initiative d'efficacité fiscale de 945 millions \$ classée comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées.

Notre société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Infrastructure Income Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation supplémentaire allant jusqu'à 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour une contrepartie de 1 milliard \$ auprès de partenaires institutionnels dans un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente au prix d'acquisition convenu avec un tiers indépendant. Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour une valeur de 1 milliard \$, dont une tranche de 900 millions \$ qui était versée par la société.

Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille. Dans le cadre de la clôture de cette transaction, Énergie Brookfield a souscrit un financement à but commercial de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit prévu d'environ 490 millions \$ (montant net de 237 millions \$ pour la société), dont une tranche de 25 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM à une valeur équivalente à celle convenue avec le tiers indépendant qui a acquis la participation de 25 % restante dans le portefeuille. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles. Après s'être entendus sur cette vente, la société, avec ses partenaires institutionnels, a exercé son droit de vendre une participation de 100 % dans un groupe sous-jacent de centrales hydroélectriques faisant partie du portefeuille à un tiers indépendant selon une évaluation plus élevée.

Le 12 septembre 2025, la société a transféré sa participation dans un portefeuille d'actifs de stockage en construction aux États-Unis d'une puissance de 220 MW à une filiale de la société en commandite, ce qui a dégagé un produit d'environ 114 millions \$. Par conséquent, la société a décomptabilisé un montant de 258 millions \$ du total de l'actif et un montant de 134 millions \$ du total du passif. La transaction a été comptabilisée à titre de transaction sous contrôle commun et l'écart entre la contrepartie reçue et les actifs et passifs vendus a été comptabilisé directement dans les capitaux propres et présenté dans le poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, ce qui devrait générer un produit de base d'environ 490 millions \$ (montant net de 193 millions \$ pour la société). Une tranche de 47 % a été vendue à une tierce partie et la tranche restante de 53 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente à celle convenue le tiers indépendant. Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

De plus, notre société a conclu de nouvelles conventions avec la société en commandite et Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 27, « Transactions entre parties liées » des états financiers consolidés audités de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	9 \$	22 \$	37 \$	76 \$
Autres produits				
Produits d'intérêts	9 \$	15 \$	28 \$	29 \$
Produits de distribution.....	18	—	37	3
	27 \$	15 \$	65 \$	32 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie.....	(6) \$	(8) \$	(23) \$	(19) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(6)	(1)	(19)	(2)
	(12) \$	(9) \$	(42) \$	(21) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts et distributions ¹	(108) \$	(51) \$	(355) \$	(119) \$
Autres				
Charge des autres services entre parties liées ...	12 \$	(1) \$	9 \$	(4) \$
Profit sur les instruments financiers	—	—	—	2
	12 \$	(1) \$	9 \$	(2) \$
Coûts de service de gestion.....	(26) \$	(28) \$	(75) \$	(71) \$

¹⁾ Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 4 millions \$, 13 millions \$ et 59 millions \$ et de respectivement 11 millions \$, 39 millions \$ et 220 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (respectivement 16 millions \$, néant et néant et 48 millions \$, néant et néant en 2024).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	17 \$	30 \$
	La société en commandite.....	2 840	1 363
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	14	11
		<u>2 871 \$</u>	<u>1 404 \$</u>
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	— \$	9 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield.....	36 \$	34 \$
	La société en commandite.....	1 401	480
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	24	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	11	6
		<u>1 472 \$</u>	<u>544 \$</u>
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield.....	47 \$	53 \$
	La société en commandite.....	458	452
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	34	34
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	2	2
		<u>541 \$</u>	<u>541 \$</u>
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	10 \$	13 \$

INFORMATIONS PRO FORMA À L'ÉGARD DE ISAGEN S.A. E.S.P

Le 9 octobre 2025, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. (« Isagen ») en contrepartie de 1 milliard \$, dont une tranche de 900 millions \$ qui a été versée par la société. La société continuera d'inclure Isagen dans son périmètre de consolidation. L'acquisition de la participation additionnelle de 15 % dans Isagen a été évaluée comme importante conformément à la Rule 1-02(w) de la Regulation S-X. L'incidence pro forma de l'acquisition additionnelle de 15 % sur l'état consolidé de la situation financière pro forma de la société, si elle avait eu lieu le 30 septembre 2025, comprend : une augmentation des emprunts sans recours de 700 millions \$, une baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 270 millions \$, une hausse de 30 millions \$ des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite afin de financer l'acquisition et une diminution de 1 milliard \$ comptabilisée dans les participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation. L'incidence pro forma sur les comptes consolidés de résultats pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024, comprend une augmentation de la charge d'intérêt relative aux emprunts sans recours visant à financer l'acquisition de respectivement 66 millions \$ et 47 millions \$, ce qui a entraîné une baisse correspondante du résultat net de la société. L'incidence sur chaque catégorie d'actions de la société, compte tenu des coûts d'emprunt marginaux pour financer l'acquisition et réattribuer les revenus tirés d'Isagen pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, a entraîné une baisse du résultat net attribuable à la société en commandite de respectivement 33 millions \$ et 28 millions \$, une diminution du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite de respectivement 4 millions \$ et 3 millions \$, ainsi qu'une baisse du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de respectivement 29 millions \$ et 17 millions \$.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel de notre société (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité	2 535	2 910	273 \$	276 \$	151 \$	157 \$	98 \$	90 \$
Énergie éolienne	468	544	29	46	18	29	8	19
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	439	453	86	83	73	69	56	52
Énergie décentralisée et solutions durables	278	247	29	33	23	21	14	17
Siège social	—	—	—	—	22	(1)	(5)	(21)
Total	3 720	4 154	417 \$	438 \$	287 \$	275 \$	171 \$	157 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Produits	273 \$	276 \$
Autres produits.....	19	7
Coûts d'exploitation directs	(141)	(126)
BAIIA ajusté ¹	151	157
Charge d'intérêts	(53)	(58)
Impôt exigible	—	(9)
Fonds provenant des activités	98 \$	90 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	2 535	2 910
<i>Produits moyens par MWh</i> ²	81	84

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Les fonds provenant des activités de nos centrales hydroélectriques se sont établis à 98 millions \$, contre 90 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus de nos activités en Colombie, de l'indexation sur l'inflation sur la production visée par contrat et de l'augmentation des revenus tirés des activités commerciales et opérationnelles ayant été contrebalancé en partie par la baisse des apports hydrologiques dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie en raison de la hausse des ressources hydrologiques à l'échelle du réseau.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Produits	29 \$	46 \$
Autres produits.....	7	2
Coûts d'exploitation directs	(18)	(19)
BAIIA ajusté ¹	18	29
Charge d'intérêts	(10)	(10)
Fonds provenant des activités	8 \$	19 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	468	544

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont fixés à 8 millions \$, contre 19 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des centrales récemment mises en service ayant été contrebalancé par l'incidence de la vente de nos actifs éoliens au Portugal et en Espagne qui ont entraîné une baisse des résultats par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Produits	86 \$	83 \$
Autres produits	2	—
Coûts d'exploitation directs	(15)	(14)
BAIIA ajusté ¹	73	69
Charge d'intérêts	(14)	(17)
Impôt exigible	(3)	—
Fonds provenant des activités	56 \$	52 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>439</i>	<i>453</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont fixés à 56 millions \$, contre 52 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des centrales récemment mises en service ayant été contrebalancé en partie par la baisse de la production sur une base comparable et l'incidence de la vente de nos actifs solaires en Espagne qui ont entraîné une baisse des résultats par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET SOLUTIONS DURABLES

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et solutions durables pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Produits	29 \$	33 \$
Autres produits	6	2
Coûts d'exploitation directs	(12)	(14)
BAIIA ajusté ¹	23	21
Charge d'intérêts	(8)	(4)
Impôt exigible	(1)	—
Fonds provenant des activités	14 \$	17 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>278</i>	<i>247</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie décentralisée et solutions durables se sont fixés à 14 millions \$, comparativement à 17 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des apports de nos activités de stockage par pompage ayant été contrebalancé par la baisse de la production de nos activités d'énergie décentralisée.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	86 \$	(50) \$	13 \$	(18) \$	(256) \$	(225) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement.....	134	78	71	30	—	313
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	(14)	(5)	5	(1)	(1)	(16)
(Perte) profit de change et sur les instruments financiers	23	(14)	—	(7)	3	5
Divers ¹	(30)	2	20	2	3	(3)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	126	126
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	—	—	—	—	54	54
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	—	—	—	—	71	71
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	26	26
Charge d'intérêts ²	165	39	57	15	(4)	272
(Recouvrement) charge d'impôt exigible.....	(4)	2	8	1	—	7
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(209)	(34)	(101)	1	—	(343)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite	151 \$	18 \$	73 \$	23 \$	22 \$	287 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 398 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	105 \$	(49) \$	(5) \$	(17) \$	(698) \$	(664) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement.....	127	96	70	20	—	313
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	(2)	(11)	9	(5)	2	(7)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	(22)	(6)	18	(1)	(1)	(12)
Divers ¹	(8)	7	11	20	2	32
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	64	64
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	—	—	—	—	612	612
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	28	28
Charge d'intérêts ²	144	53	51	16	—	264
Charge d'impôt exigible.....	32	1	1	—	—	34
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(219)	(62)	(86)	(12)	(10)	(389)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite.....	157 \$	29 \$	69 \$	21 \$	(1) \$	275 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 328 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Résultat net	(225) \$	(664) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	313	313
Recouvrement d'impôt différé	(16)	(7)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	5	(12)
Divers ¹	(3)	32
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC	126	64
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	54	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	71	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	—	612
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(154)	(181)
Fonds provenant des activités	171 \$	157 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la Société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont ainsi accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à notre société.....	249 \$	255 \$
Facilités de crédit autorisées ¹	2 450	2 450
	2 699	2 705
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales.....	108	85
Liquidités du groupe Énergie Brookfield au prorata	1 848	1 530
Liquidités disponibles	4 655 \$	4 320 \$

¹⁾ Comprennent des facilités de crédit subordonnées de 2 050 millions \$ auprès de la société en commandite et une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ auprès de Brookfield Corporation.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables de BEPC ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalent à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables de BEPC soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré ou non versé de ce dividende sur les actions échangeables de BEPC croîtra et s'accumulera. Aux termes de la convention modifiée et reformulée relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ou verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC. Se reporter à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés – Relation de BEPC avec la société en commandite – Convention relative à l'obligation remboursable en actions » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de plus de 5 % de sa distribution annuelle, ce qui la porte à 1,492 \$ par part de société en commandite, ou 0,373 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution versée en mars 2025, une hausse par rapport à 1,420 \$ par part de société en commandite en 2024. Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes, déduction faite des cessions. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2025			31 décembre 2024		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹
Emprunts sans recours au prorata ²						
Hydroélectricité	7,1	5	3 322 \$	6,8	6	2 939 \$
Énergie éolienne	6,2	9	661	5,1	6	695
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,3	11	1 261	5,4	10	1 281
Énergie décentralisée et solutions durables	5,5	5	169	4,8	8	304
	6,5	7	5 413	6,1	7	5 219
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes et escomptes non amortis			(33)			(31)
			5 380			5 188
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			(101)			(104)
Participations ne donnant pas le contrôle et autres ³			9 396			8 691
Selon les états financiers IFRS			14 675 \$			13 775 \$

¹⁾ Comprend le rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

²⁾ Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

³⁾ Comprennent les financements donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Solde en 2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	252 \$	248 \$	107 \$	85 \$	243 \$	1 260 \$	2 195 \$
Énergie éolienne.....	—	1	1	123	54	126	305
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	—	11	—	93	41	92	237
Énergie décentralisée et solutions durables.....	—	—	—	61	27	61	149
	<u>252</u>	<u>260</u>	<u>108</u>	<u>362</u>	<u>365</u>	<u>1 539</u>	<u>2 886</u>
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	28	306	101	125	93	474	1 127
Énergie éolienne.....	17	46	32	32	30	199	356
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	23	87	86	84	85	659	1 024
Énergie décentralisée et solutions durables.....	1	2	3	2	2	10	20
	<u>69</u>	<u>441</u>	<u>222</u>	<u>243</u>	<u>210</u>	<u>1 342</u>	<u>2 527</u>
Total.....	<u>321 \$</u>	<u>701 \$</u>	<u>330 \$</u>	<u>605 \$</u>	<u>575 \$</u>	<u>2 881 \$</u>	<u>5 413 \$</u>

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au moment du refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2029 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette liée aux placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à de la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluerons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, notre société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,45 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi et devraient servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme. Nous sommes d'avis que ces sources de capitaux seront suffisantes pour nous permettre de déployer les capitaux nécessaires au financement de nos engagements contractuels (se reporter à la note 16, « Engagements, éventualités et garanties ») et de la quote-part de la société des transactions prévues par notre groupe.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :				
Activités d'exploitation, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement	199 \$	272 \$	452 \$	829 \$
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	37	(23)	67	30
Variation nette des soldes du fonds de rendement.....	23	59	(11)	(154)
Activités d'exploitation	259 \$	308 \$	508 \$	705 \$
Activités de financement	109	(166)	34	(111)
Activités d'investissement	(344)	(118)	(632)	(540)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	4	8	50	(31)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	28 \$	32 \$	(40) \$	23 \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont établis à respectivement 259 millions \$ et 508 millions \$, par rapport à respectivement 308 millions \$ et 705 millions \$ en 2024, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des deux périodes.

Activités de financement

Les flux de trésorerie tirés des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, 109 millions \$ et 34 millions \$. Notre bilan solide et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous ont permis de financer la croissance et de dégager un produit net de respectivement 79 millions \$ et 304 millions \$ tiré de financements sans recours et de financements auprès de parties liées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les distributions versées à des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans des filiales en exploitation et dans la société en commandite se sont établies à respectivement 38 millions \$ et 495 millions \$ (respectivement 57 millions \$ et 321 millions \$ en 2024).

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 166 millions \$ et 111 millions \$. Notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de financement servant à financer la croissance nous ont permis de générer un produit net d'environ respectivement 90 millions \$ et 189 millions \$ tiré de financements sans recours, contrebalancé par des remboursements de financements auprès de parties liées de 250 millions \$ et 119 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevés à 344 millions \$ et 632 millions \$. Notre investissement continu dans les immobilisations corporelles, notamment la construction et le développement de projets de développement d'énergie éolienne, solaire et de stockage aux États-Unis, en Colombie et au Brésil s'est élevé à 240 millions \$ et 790 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025. Déduction faite des produits tirés des cessions de placements structurés et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, nous avons comptabilisé un total de 83 millions \$ et de 190 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 118 millions \$ et 540 millions \$. Notre investissement continu dans nos immobilisations corporelles, y compris la construction et le développement de projets de développement d'énergie éolienne, solaire et de stockage aux États-Unis et au Brésil, s'est élevé à respectivement 162 millions \$ et 638 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024. Le produit dégagé de la vente d'un actif hydroélectrique de 30 MW aux États-Unis, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil de 85 MW et de certains titres a été contrebalancé par un transfert à une filiale d'Énergie Brookfield de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, conjointement avec notre participation de 100 % dans un portefeuille composé d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 MW, comprenant notamment un portefeuille de projets de développement de 6 100 MW aux États-Unis, ce qui a donné lieu à des produits pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 de respectivement 86 millions \$ et 164 millions \$.

ACTIONS ET PARTS EN CIRCULATION

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 détenues par les détenteurs de Brookfield et des actionnaires publics ainsi que des actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC détenues par la société en commandite. Les dividendes sur les actions échangeables et sur les actions échangeables de catégorie A.2 de BEPC devraient être déclarés et versés au même moment et au même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et C de BRHC ont droit aux dividendes déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

(PARTS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 ¹	179 604 793	179 640 851
Actions de catégorie B de BEPC	43 661	43 661
Actions de catégorie B de BRHC	110	110
Actions de catégorie C de BRHC	194 460 874	194 460 874

¹⁾ Comprennent 144 885 110 actions échangeables de BEPC (144 921 168 au 31 décembre 2024) et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 (34 719 683 au 31 décembre 2024).

Les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions pour une contrepartie en trésorerie. Le droit de rachat lié aux actions échangeables de BEPC est assujéti au droit de la société de régler, à son gré, la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite, à raison de une pour une. De même, le droit de rachat lié aux actions échangeables de catégorie A.2 est assujéti au droit de la société de régler, à son gré, une telle demande de rachat en contrepartie d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, au choix de Brookfield, à raison de une pour une. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 10.B « Actes constitutifs – Actions échangeables de BEPC » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, nos actionnaires ont échangé respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC (respectivement 193 et 10 335 en 2024) contre un nombre équivalent de parts de BEP. Les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions échangeables de catégorie A.2, d'actions de catégorie B de BEPC ou d'actions de catégorie C de BRHC. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 ainsi que la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B de BEPC, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie B de BEPC respectent toutefois certains critères d'admissibilité et sont présentées comme des instruments de capitaux propres étant donné les exceptions limitées du champ d'application d'IAS 32.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la société a déclaré des dividendes totalisant respectivement 67 millions \$ et 202 millions \$ (respectivement 64 millions \$ et 193 millions \$ en 2024) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et respectivement 59 millions \$ et 220 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités. Aucun dividende n'a été déclaré à l'égard des actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B de BRHC pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Au 30 septembre 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 25 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Notre société peut, de temps à autre, acheter pour annulation des actions sur le marché libre sous réserve des lois applicables et de l'obtention de toute approbation nécessaire.

En décembre 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

En date du présent rapport, les détenteurs de Brookfield et la société en commandite, du fait qu'ils détiennent des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2 et des actions de catégorie B de BEPC, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 79 % dans notre société. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC autres que les détenteurs de Brookfield, mais incluant la société en commandite, détiennent environ 21 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 16, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation et des garanties accordées à des tiers pour certaines transactions

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Aux fins générales de la société, notre société émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 septembre 2025, les lettres de crédit émises totalisaient 1 371 millions \$ (1 002 millions \$ en 2024).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts

privilégées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

INFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit grandement influencé par le cours des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons les informations sur l'exploitation et les informations financières historiques d'Énergie Brookfield. Pour plus de renseignements, se reporter à l'information financière par période de la société en commandite mentionnée dans l'introduction du présent rapport de gestion.

	2025			2024				2023
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits	1 596 \$	1 692 \$	1 580 \$	1 432 \$	1 470 \$	1 482 \$	1 492 \$	1 323 \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts.....	(120)	(112)	(197)	(9)	(181)	(154)	(120)	35
Résultat de base et dilué par part de société en commandite	(0,23)	(0,22)	(0,35)	(0,06)	(0,32)	(0,28)	(0,23)	0,01
Fonds provenant des activités	302	371	315	304	278	339	296	255
Fonds provenant des activités par part.....	0,46	0,56	0,48	0,46	0,42	0,51	0,45	0,38
Distribution par part de société en commandite	0,37	0,37	0,37	0,36	0,36	0,36	0,36	0,34

SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Le tableau suivant présente un résumé de l'information financière trimestrielle non auditée de notre société pour les huit derniers trimestres :

	2025			2024				2023
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits	931 \$	952 \$	907 \$	987 \$	1 041 \$	989 \$	1 125 \$	1 066 \$
Résultat net	(225)	(1 447)	(5)	945	(664)	(339)	491	(502)
Résultat net attribuable à la société en commandite	(233)	(1 410)	5	761	(674)	(342)	491	(747)

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité	10 343	10 339	965 \$	917 \$	558 \$	555 \$	374 \$	365 \$
Énergie éolienne	1 686	2 110	111	162	83	114	53	78
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	1 119	1 374	192	210	158	180	107	129
Énergie décentralisée et solutions durables	659	757	83	99	50	66	31	48
Siège social.....	—	—	—	—	19	38	(57)	(25)
Total	13 807	14 580	1 351 \$	1 388 \$	868 \$	953 \$	508 \$	595 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	227 \$	(129) \$	(55) \$	(63) \$	(1 657) \$	(1 677) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	403	233	209	94	—	939
Recouvrement d'impôt différé	(19)	(27)	—	(10)	(2)	(58)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	63	(20)	13	(7)	3	52
Divers ¹	(16)	25	42	10	3	64
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	422	422
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	—	583	583
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	—	—	—	—	595	595
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	75	75
Charge d'intérêts ²	494	117	168	39	(4)	814
Charge d'impôt exigible	34	4	15	1	1	55
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(628)	(120)	(234)	(14)	—	(996)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite	558 \$	83 \$	158 \$	50 \$	19 \$	868 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 1 236 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	
Résultat net	259 \$	(96) \$	(56) \$	(3) \$	(616) \$	(512) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	389	295	220	66	—	970
Charge (recouvrement) d'impôt différé	19	(23)	13	(9)	3	3
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	(66)	(41)	27	2	—	(78)
Divers ¹	(3)	(13)	(43)	(35)	(19)	(113)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	193	193
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	—	—	—	—	341	341
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	71	71
Charge d'intérêts ²	467	178	145	35	14	839
Charge d'impôt exigible	53	8	1	—	1	63
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(563)	(194)	(127)	10	50	(824)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite	555 \$	114 \$	180 \$	66 \$	38 \$	953 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 1 032 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Perte nette	(1 677) \$	(512) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	939	970
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(58)	3
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.....	52	(78)
Divers ¹	64	(113)
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC	422	193
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	583	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	595	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	—	341
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(412)	(209)
Fonds provenant des activités	508 \$	595 \$

- ¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la Société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.
- ²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, JUGEMENT DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été dressés conformément aux IFRS selon lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à des estimations et jugements relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans le présent rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux Normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie de 1 milliard \$, dont une tranche de 900 millions \$ qui était versée par la société. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 %, dont une tranche de 33,6 % qui revient à la société, et continuera de consolider cette entreprise.

PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques. Le secteur énergie décentralisée et solutions durables comprend la production des centrales de production décentralisée, les actifs de stockage par pompage, la cogénération en Amérique du Nord et les centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite, aux termes desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de nos activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes les entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 u) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés annuels audités du 31 décembre 2024.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et solutions durables (production décentralisée, stockage par pompage, captage et stockage de carbone, biomasse et électrocarburants) et 5) siège social. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 4, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des actionnaires que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Notre société tient compte des autres produits dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de la société.

Notre société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, le résultat sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. La société tient compte des autres produits afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement latent de la juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée. Dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités de notre société, le modèle de réévaluation est utilisé conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec les pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que, selon ses prévisions, notre société engagera sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Lorsqu'elle est utilisée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé chaque actif de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux à Brookfield Renewable Corporation en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 9 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation de notre groupe. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs de notre groupe et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les distributions et les distributions versées aux porteurs d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « est susceptible de », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et informations ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les informations et les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; les changements dans la disponibilité des ressources, en raison notamment des changements climatiques, à n'importe laquelle des centrales d'énergie renouvelable de notre groupe; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; les modifications appliquées aux politiques et aux mesures incitatives visant les secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; l'incapacité de notre groupe à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie visant l'électricité ou d'autres conventions à long terme similaires entre un vendeur et un acheteur d'électricité); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans le portefeuille d'énergie renouvelable de notre groupe ou un changement dans le profil des contrats pour les projets à venir visant la production d'énergie renouvelable; la disponibilité d'installations d'interconnexion et de réseaux de transport et l'accessibilité à ceux-ci; la capacité de notre groupe de respecter, remplacer ou renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que les droits réels immobiliers de notre groupe pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui sont accordés à notre groupe; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; l'incidence défavorable des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; le resserrement de la réglementation et les oppositions de la part de tiers concernant les clients et les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la stagnation du secteur de l'énergie nucléaire; l'indemnisation insuffisante pour les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la dépendance de notre groupe envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage ainsi que le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; les cas de force majeure; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque sur marchandises et le risque financier; la fin du système d'équilibrage du MRE au Brésil ou tout changement de celui-ci; le fait d'être partie à des litiges et à d'autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect par des contreparties aux contrats de notre groupe de leurs obligations respectives; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la réglementation croissante de nos activités; les nouvelles démarches réglementaires liées au développement durable et aux facteurs ESG; la possibilité que le groupe doive se soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; les cas de force majeure; la possibilité que les activités de notre groupe soient touchées par des collectivités locales; le fait que les technologies récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels notre groupe investit ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; la gestion inefficace du capital humain; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incidence sur les droits humains des activités d'affaires de notre groupe; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités du secteur des services nucléaires de notre groupe; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à

prendre de l'expansion; l'indemnisation insuffisante des activités de services nucléaires de notre groupe; l'incertitude entourant la décision finale d'investissement du gouvernement américain à l'égard la passation de contrats définitifs avec le secteur de services nucléaires de notre groupe visant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la réalisation des produits prévus en découlant; l'incapacité de notre groupe à financer nos activités et notre croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou de l'incapacité de notre groupe à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les contrats d'emprunt, de prêt et d'accords de sûreté de notre groupe; la révision des cotes de crédit de notre groupe; la création d'une dette à multiples paliers au sein de la structure organisationnelle de notre groupe; les restrictions, en raison de notre endettement, de notre capacité à mener certaines activités ou à effectuer des distributions; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de la stratégie de couverture de notre groupe ou d'une tout autre façon; la possibilité que notre groupe ne soit pas en mesure de repérer un nombre suffisant d'occasions de placement ni de réaliser ces transactions; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient aux activités ou aux actifs de notre groupe; les changements dans les activités actuelles de notre groupe, y compris à la suite d'investissements futurs dans des solutions durables; la croissance du portefeuille de notre groupe et l'incapacité de notre groupe à réaliser les avantages anticipés de ses transactions ou de ses acquisitions; l'incapacité de notre groupe à développer des projets figurant dans son portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos centrales ainsi que les risques liés aux arrangements que notre groupe conclut avec les collectivités et les coentrepreneurs; le fait que notre groupe n'a pas le contrôle sur toutes les activités de notre groupe et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient faire courir des risques accrus à notre groupe; une baisse de la valeur des placements de notre groupe dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans la structure organisationnelle de notre groupe; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants et les restrictions des investissements étrangers directs; la dépendance de notre groupe envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur notre groupe; la décision de Brookfield de ne pas déceler des occasions d'acquisition pour notre groupe, et le manque d'accès de notre groupe à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ d'une partie ou de la totalité des professionnels clés de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans l'intérêt de notre groupe ou de celui de nos actionnaires; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans notre groupe; l'incapacité de notre groupe à mettre fin à la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services aux termes de notre entente avec lui; la relation de Brookfield avec Oaktree; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; le rachat des actions échangeables de BEPC; les écarts entre le cours des actions échangeables de BEPC et celui des parts de BEP; la radiation des actions échangeables de BEPC; le fait, pour les ventes et émissions futures de nos titres, d'avoir un effet dilutif pour les porteurs d'actions existants, compte tenu du fait que même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEP; les changements du montant de trésorerie que nous pouvons verser à titre de distribution aux actionnaires; l'incapacité de nos actionnaires à participer à la gestion de BEPC; les limitations applicables à la détention de nos actions en raison de restrictions imposées par la Federal Power Act (FPA) des États-Unis ou par la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis; la résiliation de la convention relative aux droits; les modifications de la législation et la pratique en matière d'impôt; la limitation de la capacité de nos actionnaires à accéder à un forum judiciaire favorable pour les différends liés à BEPC ou à obtenir l'exécution d'une décision rendue contre nous; le risque de change pour les distributions de BEPC; notre groupe n'est pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; les variations de nos notes de crédit; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act of 1940; l'efficacité des contrôles internes de notre groupe à l'égard de l'information financière; le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC ou, moyennant un préavis, par le porteur des actions de catégorie B; ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à une date ultérieure. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrits dans ce même formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté et aux fonds provenant des activités qui ne sont pas des principes comptables normalisés généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT ») entre autres parce que la définition de NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et nos sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent aux investisseurs et autres lecteurs de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 4, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ
(EN MILLIONS)

Actif

Actifs courants

Note	30 septembre 2025	31 décembre 2024
12	559 \$	624 \$
13	26	39
14	942	933
3	82	102
17	2 871	1 404
2	1 439	12

5 919 3 114

3	401	684
11	966	753
6	38 924	38 696
10	783	692
	145	56
	177	134

Total de l'actif..... 47 315 \$ 44 129 \$

Passif

Passifs courants

15	734 \$	571 \$
3	496	244
17	1 472	544
7	1 904	1 282
	6	13
2	714	—
9	5 015	4 432
9	4 763	4 168

15 104 11 254

3	579	408
7	12 771	12 493
	7 007	6 493
	346	416
17	541	541
	432	416

Capitaux propres

Participations ne donnant pas le contrôle

8	10 477	10 508
---	--------	--------

8	270	259
---	-----	-----

9	(212)	1 341
---	-------	-------

Total des capitaux propres..... 10 535 12 108

Total du passif et des capitaux propres 47 315 \$ 44 129 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
Produits	17	931 \$	1 041 \$	2 790 \$	3 155 \$
Autres produits		85	29	147	96
Coûts d'exploitation directs ¹		(370)	(407)	(1 091)	(1 310)
Coûts de service de gestion	17	(26)	(28)	(75)	(71)
Charge d'intérêts	7	(398)	(328)	(1 236)	(1 032)
Quote-part des pertes découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	(5)	—	(6)	(22)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	3	(5)	12	(52)	78
Charge d'amortissement	6	(313)	(313)	(939)	(970)
Divers		(8)	(31)	(40)	(29)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	9	(54)	—	(583)	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.	9	(71)	—	(595)	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC	9	—	(612)	—	(341)
Recouvrement (charge) d'impôt					
Exigible	5	(7)	(34)	(55)	(63)
Différé	5	16	7	58	(3)
		9	(27)	3	(66)
Résultat net.....		(225) \$	(664) \$	(1 677) \$	(512) \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	8	8 \$	10 \$	(39) \$	12 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	8	—	—	—	1
La société en commandite.....	9	(233)	(674)	(1 638)	(525)
		(225) \$	(664) \$	(1 677) \$	(512) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-après.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
Résultat net		(225) \$	(664) \$	(1 677) \$	(512) \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluation des immobilisations corporelles	6	(203)	(2)	(494)	(123)
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		1	—	4	2
Recouvrement (charge) d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		48	(1)	43	(1)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	—	—	27	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(154)	(3)	(420)	(122)
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net					
Écart de conversion		362	35	1 322	(732)
Pertes de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	3	(92)	(28)	(81)	(92)
Perte latente (profit latent) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	3	(142)	(16)	(433)	66
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	3	(17)	(23)	(36)	(88)
Recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		12	18	27	29
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	—	1	—	(5)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		123	(13)	799	(822)
Autres éléments du résultat global		(31)	(16)	379	(944)
Résultat global		(256) \$	(680) \$	(1 298) \$	(1 456) \$
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	8	68 \$	1 \$	222 \$	(584) \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	8	2	2	18	(19)
La société en commandite	8	(326)	(683)	(1 538)	(853)
		(256) \$	(680) \$	(1 298) \$	(1 456) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 30 juin 2025.....	(9 253) \$	(1 477) \$	10 815 \$	31 \$	116 \$	270 \$	10 368 \$	10 754 \$
Résultat net.....	(233)	—	—	—	(233)	—	8	(225)
Autres éléments du résultat global.....	—	6	(64)	(35)	(93)	2	60	(31)
Apports en capital (note 8)	—	—	—	—	—	—	93	93
Cessions (note 17)	12	—	(12)	—	—	—	(3)	(3)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	—	(38)	(38)
Divers.....	(1)	(1)	1	(1)	(2)	(2)	(11)	(15)
Variation au cours de la période	(222)	5	(75)	(36)	(328)	—	109	(219)
Solde au 30 septembre 2025.....	(9 475) \$	(1 472) \$	10 740 \$	(5) \$	(212) \$	270 \$	10 477 \$	10 535 \$
Solde au 30 juin 2024.....	(3 422) \$	(1 494) \$	10 393 \$	51 \$	5 528 \$	232 \$	9 079 \$	14 839 \$
Résultat net.....	(674)	—	—	—	(674)	—	10	(664)
Autres éléments du résultat global.....	—	23	(2)	(30)	(9)	2	(9)	(16)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	95	95
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(5)	(52)	(57)
Divers.....	8	—	1	22	31	—	2	33
Variation au cours de la période	(666)	23	(1)	(8)	(652)	(3)	2	(653)
Solde au 30 septembre 2024.....	(4 088) \$	(1 471) \$	10 392 \$	43 \$	4 876 \$	229 \$	9 081 \$	14 186 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024.....	(7 825) \$	(1 653) \$	10 790 \$	29 \$	1 341 \$	259 \$	10 508 \$	12 108 \$
Résultat net.....	(1 638)	—	—	—	(1 638)	—	(39)	(1 677)
Autres éléments du résultat global.....	—	184	(48)	(36)	100	18	261	379
Apports en capital (note 8)	—	—	—	—	—	—	250	250
Cessions (note 17)	12	—	(12)	—	—	—	(3)	(3)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(5)	(490)	(495)
Divers.....	(24)	(3)	10	2	(15)	(2)	(10)	(27)
Variation au cours de la période	(1 650)	181	(50)	(34)	(1 553)	11	(31)	(1 573)
Solde au 30 septembre 2025.....	(9 475) \$	(1 472) \$	10 740 \$	(5) \$	(212) \$	270 \$	10 477 \$	10 535 \$
Solde au 31 décembre 2023.....	(3 477) \$	(1 255) \$	10 437 \$	82 \$	5 787 \$	272 \$	11 070 \$	17 129 \$
Résultat net.....	(525)	—	—	—	(525)	1	12	(512)
Autres éléments du résultat global.....	—	(216)	(52)	(60)	(328)	(20)	(596)	(944)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	220	220
Cessions	(84)	—	6	15	(63)	—	(1 305)	(1 368)
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(24)	(297)	(321)
Divers.....	(2)	—	1	6	5	—	21	26
Variation au cours de la période	(611)	(216)	(45)	(39)	(911)	(43)	(1 989)	(2 943)
Solde au 30 septembre 2024.....	(4 088) \$	(1 471) \$	10 392 \$	43 \$	4 876 \$	229 \$	9 081 \$	14 186 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
Activités d'exploitation					
Résultat net.....		(225) \$	(664) \$	(1 677) \$	(512) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :					
Charge d'amortissement.....	6	313	313	939	970
Perte latente (profit latent) sur les instruments financiers.....	3	—	(39)	9	(105)
Quote-part de la perte (du profit) découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	11	5	—	6	22
Charge (recouvrement) d'impôt différé	5	(16)	(7)	(58)	3
Autres éléments sans effet de trésorerie		(5)	53	52	99
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	9	54	—	583	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	9	71	—	595	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC	9	—	612	—	341
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	2	4	3	11
		199	272	452	829
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....		37	(23)	67	30
Variation nette des soldes du fonds de roulement		23	59	(11)	(154)
		259	308	508	705
Activités de financement					
Produit tiré des emprunts sans recours.....	7	1 038	938	2 401	2 418
Remboursement des emprunts sans recours.....	7	(251)	(848)	(1 586)	(2 229)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle.....	8	68	95	225	220
Remboursement de capital aux participations ne donnant pas le contrôle		—	(44)	—	(80)
Distributions versées :					
Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	8	(38)	(57)	(490)	(321)
À la société en commandite	9	—	—	(5)	—
Emprunts auprès de parties liées, montant net	17	(708)	(250)	(511)	(119)
		109	(166)	34	(111)
Activités d'investissement					
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	6	(240)	(162)	(790)	(638)
Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	(83)	—	(124)	—
Produit tiré de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés.....		44	—	44	(8)
Produit tiré des actifs financiers	3	—	86	314	172
Liquidités soumises à restrictions et autres.....		(65)	(42)	(76)	(66)
		(344)	(118)	(632)	(540)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Augmentation (diminution)		24	24	(90)	54
Profit (perte) de change sur la trésorerie		4	8	50	(31)
Variation nette de la trésorerie classée comme actifs détenus en vue de la vente.....		(25)	(27)	(25)	(31)
Solde au début de la période		556	614	624	627
Solde à la fin de la période		559 \$	619 \$	559 \$	619 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Intérêts payés.....		355 \$	319 \$	1 086 \$	1 037 \$
Intérêts reçus.....		14 \$	29 \$	58 \$	67 \$
Impôts sur le résultat payés.....		22 \$	19 \$	65 \$	46 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 3 octobre 2024 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP »), ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la (« société en commandite »).

La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées. L'expression « fonds privé géré par BAM » désigne un fonds privé géré par Brookfield Asset Management et ses filiales.

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	46
2. Actifs détenus en vue de la vente	48
3. Gestion des risques et instruments financiers	48
4. Informations sectorielles	52
5. Impôts sur le résultat	59
6. Immobilisations corporelles	60
7. Emprunts	61
8. Participations ne donnant pas le contrôle	62
9. Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC	64
10. Goodwill	66
11. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	66
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	66
13. Liquidités soumises à restrictions	66
14. Créances clients et autres actifs courants	67
15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	67
16. Engagements, éventualités et garanties	67
17. Transactions entre parties liées	69
18. Événements postérieurs à la date de clôture	72

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités de la société au 31 décembre 2024. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers intermédiaires a été autorisée le 5 novembre 2025 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 606 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

d) Continuité des intérêts communs

La société a été constituée le 3 octobre 2024 par la société en commandite. Le 24 décembre 2024, à la date de l'arrangement, la société a acquis une participation et consolidé BRHC dans ses états financiers. La société en commandite contrôlait directement BRHC avant l'arrangement et continue de contrôler la société après l'arrangement en détenant les actions de catégorie B. Il n'y a pas suffisamment de substance pour justifier un changement dans l'évaluation de la société

à la suite de cette transaction sous contrôle commun. Conformément à la méthode comptable de la société et de la société en commandite, la société a pris en compte l'acquisition de BRHC dans ses états financiers consolidés en utilisant les valeurs comptables de BRHC avant l'arrangement.

Compte tenu de la continuité des intérêts communs, les états financiers consolidés intermédiaires présentent l'information comparative de la société pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024, telle que présentée antérieurement par BRHC. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC a été prise en compte de façon prospective à compter de la date de l'arrangement, et n'a pas été comptabilisée dans les résultats d'exploitation intermédiaires ou la situation financière intermédiaire de la société avant le 24 décembre 2024, puisque ces éléments n'ont en fait pas été créés ou modifiés avant cette date. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024 est présentée selon l'information financière historique de BRHC. Pour la période postérieure au 24 décembre 2024, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris l'incidence des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC. Comme la société en commandite détenait la totalité des actions de catégorie C de BRHC avant le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, et que la société en commandite détient la totalité des actions de catégorie B de la société après le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ont été attribués à la société en commandite avant et après le 24 décembre 2024.

Avant l'arrangement, les actions de catégorie C de BRHC sont classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Les actions de catégorie C satisfont toutefois à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres. À la suite de l'arrangement et de l'inclusion de BRHC dans le périmètre de consolidation de la société, les actions de catégorie C sont présentées à titre de passifs financiers comptabilisés au coût amorti et réévalués en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP.

e) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la société sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

f) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux Normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

2. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 30 septembre 2025, les actifs détenus en vue de la vente composaient des éléments suivants :

Au cours du troisième trimestre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 47 MW, pour un produit d'environ 125 millions \$ (montant net de 51 millions \$ pour la société). Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 84 millions \$ (montant net de 32 millions \$ pour la société) qui sera reclassé dans les capitaux propres à la cession.

Au cours du troisième trimestre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, pour un produit de base d'environ 490 millions \$ (montant net de 193 millions \$ pour la société), sous réserve des ajustements de clôture habituels. Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 110 millions \$ (montant net de 42 millions \$ pour la société) qui sera reclassé dans les capitaux propres à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025
Actif	
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	25 \$
Créances clients et autres actifs courants	28
Actifs liés à des instruments financiers	7
Immobilisations corporelles.....	1 369
Autres actifs non courants.....	10
Actifs détenus en vue de la vente	1 439 \$
Passif	
Passifs courants.....	16 \$
Emprunts sans recours	539
Passifs liés à des instruments financiers.....	8
Passifs d'impôt différé	2
Provisions	104
Autres passifs non courants	45
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	714 \$

3. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels la société est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs de la société, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025				31 décembre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ¹	Total ¹
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559 \$	— \$	— \$	559 \$	624 \$
Liquidités soumises à restrictions ²	89	—	—	89	85
Actifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	—	18	18	8
Contrats d'énergie dérivés	—	80	—	80	60
Swaps de taux d'intérêt	—	71	—	71	115
Swaps de change	—	8	—	8	37
Immobilisations corporelles	—	—	38 924	38 924	38 696
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	(34)	(157)	(191)	(111)
Contrats d'énergie dérivés	—	(139)	—	(139)	(108)
Swaps de taux d'intérêt	—	(57)	—	(57)	(10)
Swaps de change	—	(307)	—	(307)	(45)
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(381)	(381)	(378)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC ³	(5 015)	—	—	(5 015)	(4 432)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 ³	(4 763)	—	—	(4 763)	(4 168)
Emprunt sans recours ²	(1 688)	(13 075)	—	(14 763)	(13 675)
Total	(10 818) \$	(13 453) \$	38 404 \$	14 133 \$	16 698 \$

¹⁾ Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 306 millions \$ (566 millions \$ en 2024) évalués au coût amorti.

²⁾ Comprennent le montant courant et les montants non courants.

³⁾ Les actions de catégorie B de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 9, « Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC », les actions de catégorie B de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025			31 décembre 2024
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
CAÉ selon IFRS 9.....	18 \$	191 \$	(173) \$	(103) \$
Contrats dérivés d'énergie.....	80	139	(59)	(48)
Swaps de taux d'intérêt.....	71	57	14	105
Swaps de change.....	8	307	(299)	(8)
Placements dans des titres de créance	306	—	306	566
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	381	(381)	(378)
Total	483	1 075	(592)	134
Moins : tranche courante.....	82	496	(414)	(142)
Tranche non courante.....	401 \$	579 \$	(178) \$	276 \$

a) Financements donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, de production décentralisée et d'énergie éolienne. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

b) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

e) Placements dans des titres de créance

Les placements de la société dans des titres de créance sont comptabilisés au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
CAÉ selon IFRS 9	(7) \$	24 \$	(28) \$	39 \$
Contrats d'énergie dérivés	9	17	27	18
Swaps de taux d'intérêt	4	(4)	2	18
Swaps de change	(1)	(1)	(25)	21
Financements donnant droit à des avantages fiscaux.....	17	(12)	38	4
Placements dans des titres de créance	—	—	—	2
Perte de change.....	(27)	(12)	(66)	(24)
	(5) \$	12 \$	(52) \$	78 \$

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
CAÉ selon IFRS 9	(110) \$	9 \$	(67) \$	(61) \$
Contrats d'énergie dérivés	2	18	(3)	33
Swaps de taux d'intérêt	17	(55)	(9)	(63)
Swaps de change	(1)	—	(2)	(1)
	(92)	(28)	(81)	(92)
Swaps de change – investissement net	(142)	(16)	(433)	66
	(234) \$	(44) \$	(514) \$	(26) \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Contrats d'énergie dérivés	(3) \$	(22) \$	2 \$	(81) \$
CAÉ selon IFRS 9	(3)	—	(14)	—
Swaps de taux d'intérêt	(11)	(1)	(24)	(7)
Swaps de change	—	—	—	—
	(17) \$	(23) \$	(36) \$	(88) \$

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie avec d'autres secteurs d'Énergie Brookfield.

Les activités de la société sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et solutions durables (production décentralisée, stockage par pompage, captage et stockage de carbone, cogénération, biomasse et électrocarburants), et 5) siège social. Cette répartition sectorielle correspond le mieux à la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis ci-après. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôts exigibles et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et puisque 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

La société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment de la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulé réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et autres	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social			
Produits.....	273 \$	29 \$	86 \$	29 \$	— \$	417 \$	(66) \$	580 \$
Autres produits.....	19	7	2	6	22	56	(8)	37
Coûts d'exploitation directs.....	(141)	(18)	(15)	(12)	—	(186)	32	(216)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	42	—
	151	18	73	23	22	287	—	401
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	(26)	(26)	—	—
Charge d'intérêts ²	(53)	(10)	(14)	(8)	(1)	(86)	12	(198)
Charge d'impôt exigible.....	—	—	(3)	(1)	—	(4)	1	(4)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(13)	—
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(199)
Fonds provenant des activités.....	98	8	56	14	(5)	171	—	—
Charge d'amortissement.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Perte de change et sur les instruments financiers ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Recouvrement d'impôt différé.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie A.2.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Perte nette attribuable à la société en commandite	—	—	—	—	—	—	—	—

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 5 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 8 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totalisant 398 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social			
Produits	276 \$	46 \$	83 \$	33 \$	— \$	438 \$	(15) \$	618 \$
Autres produits	7	2	—	2	—	11	—	18
Coûts d'exploitation directs	(126)	(19)	(14)	(14)	(1)	(174)	8	(241)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	7	—
	157	29	69	21	(1)	275	—	395
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(28)	(28)	—	—
Charge d'intérêts ²	(58)	(10)	(17)	(4)	8	(81)	2	(185)
Charge d'impôt exigible	(9)	—	—	—	—	(9)	—	(25)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(2)	—
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(185)
Fonds provenant des activités	90	19	52	17	(21)	157	—	—
Charge d'amortissement								(313)
Profit de change et sur les instruments financiers								12
Recouvrement d'impôt différé								7
Divers								(31)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²								(64)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC								(612)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence								(5)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle								175
Perte nette attribuable à la société en commandite								(674) \$

¹⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 10 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le total de la charge d'intérêts de 328 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social			
Produits	965 \$	111 \$	192 \$	83 \$	— \$	1 351 \$	(227) \$	1 666 \$
Autres produits	26	28	8	8	22	92	(13)	147
Coûts d'exploitation directs	(433)	(56)	(42)	(41)	(3)	(575)	98	(614)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	142	—
Coûts de service de gestion	558	83	158	50	19	868	—	1 120
Charge d'intérêts ²	—	—	—	—	(75)	(75)	—	—
Charge d'impôt exigible	(172)	(29)	(46)	(18)	(1)	(266)	36	(584)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(12)	(1)	(5)	(1)	—	(19)	4	(40)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(40)	—
Fonds provenant des activités	—	—	—	—	—	—	—	(496)
Charge d'amortissement	374	53	107	31	(57)	508	—	—
Perte de change et sur les instruments financiers .								(939)
Recouvrement d'impôt différé								(52)
Divers								58
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²								(40)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								(422)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2								(583)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence								(595)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle								(108)
Perte nette attribuable à la société en commandite								535
								(1 638) \$

¹ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 6 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 39 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

² La charge d'intérêts totalisant 1 236 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total			
Produits.....	917 \$	162 \$	210 \$	99 \$	— \$	1 388 \$	(52) \$	1 819 \$	3 155 \$
Autres produits.....	18	16	20	8	43	105	—	(9)	96
Coûts d'exploitation directs.....	(380)	(64)	(50)	(41)	(5)	(540)	22	(792)	(1 310)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	30	—	30
Coûts de service de gestion.....	555	114	180	66	38	953	—	1 018	—
Charge d'intérêts ²	—	—	—	—	(71)	(71)	—	—	(71)
Charge d'impôt exigible.....	(173)	(34)	(51)	(18)	8	(268)	8	(579)	(839)
Charge d'impôt différé.....	(17)	(2)	—	—	—	(19)	—	(44)	(63)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(8)	—	(8)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(395)	(395)
Fonds provenant des activités.....	365	78	129	48	(25)	595	—	—	—
Charge d'amortissement.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)
Profit de change et sur les instruments financiers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	78
Charge d'impôt différé.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(3)
Divers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(29)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	—	—	—	—	(193)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(341)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(44)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	—	382
Perte nette attribuable à la société en commandite.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(525) \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 22 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 13 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ La charge d'intérêts totale de 1 032 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau suivant présente de l'information sectorielle relative à certains éléments des états de la situation financière de la société ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des états consolidés de la situation financière en regroupant les éléments comprenant les placements dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS	
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social				Total
Au 30 septembre 2025									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	137 \$	29 \$	69 \$	13 \$	1 \$	249 \$	(11) \$	321 \$	559 \$
Immobilisations corporelles.....	14 002	2 009	1 700	753	—	18 464	(902)	21 362	38 924
Total de l'actif	17 216	2 127	1 946	1 323	210	22 822	(275)	24 768	47 315
Total du passif.....	9 576	1 254	1 717	640	9 848	23 035	(275)	14 020	36 780
Au 31 décembre 2024									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	110 \$	42 \$	77 \$	24 \$	2 \$	255 \$	(19) \$	388 \$	624 \$
Immobilisations corporelles.....	13 678	1 724	1 516	1 374	—	18 292	(857)	21 261	38 696
Total de l'actif	15 592	1 873	1 766	1 468	213	20 912	(277)	23 494	44 129
Total du passif.....	7 698	1 140	1 520	575	8 636	19 569	(277)	12 729	32 021

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité	589 \$	640 \$	1 858 \$	1 942 \$
Énergie éolienne	91	146	325	512
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	199	222	477	567
Énergie décentralisée et solutions durables	52	33	130	134
Total	931 \$	1 041 \$	2 790 \$	3 155 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence consolidées par région géographique :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Amérique du Nord	19 896 \$	21 630 \$
Colombie.....	14 051	12 431
Brésil.....	4 163	3 674
Europe.....	1 780	1 714
	39 890 \$	39 449 \$

5. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 3,8 % et 0,2 % ((4,2) % et (14,8) % en 2024). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des charges non déductibles, de la variation des actifs d'impôt non comptabilisés, des écarts entre les taux et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

La société mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial à partir du 1^{er} janvier 2024. La société a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et comptabilisera la charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la société.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ^{2, 3}
Immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024	27 104 \$	4 140 \$	5 883 \$	184 \$	37 311 \$
Ajouts.....	15	4	40	(3)	56
Transferts des immobilisations en cours.....	21	330	163	—	514
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	(141)	—	(1 204)	—	(1 345)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur.....	(323)	—	(174)	3	(494)
Écart de conversion.....	1 752	128	445	—	2 325
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Variation de la juste valeur	—	—	—	1	1
Charge d'amortissement	(391)	(236)	(279)	(33)	(939)
Au 30 septembre 2025	28 037 \$	4 366 \$	4 874 \$	152 \$	37 429 \$
Immobilisations en cours					
Au 31 décembre 2024	243 \$	546 \$	466 \$	130 \$	1 385 \$
Ajouts.....	102	185	358	196	841
Transferts dans les immobilisations corporelles	(21)	(330)	(163)	—	(514)
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	—	—	(24)	—	(24)
Cessions ⁴	—	—	—	(256)	(256)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Écart de conversion.....	6	20	37	—	63
Au 30 septembre 2025	330 \$	421 \$	674 \$	70 \$	1 495 \$
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024 ^{2, 3}	27 347 \$	4 686 \$	6 349 \$	314 \$	38 696 \$
Au 30 septembre 2025^{2, 3}	28 367 \$	4 787 \$	5 548 \$	222 \$	38 924 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 35 millions \$ (34 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 111 millions \$ (119 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 124 millions \$ (126 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 8 millions \$ (néant en 2024) du secteur divers.

³⁾ Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation de 201 millions \$ (200 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 12 millions \$ (12 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 40 millions \$ (44 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 2 millions \$ (1 million \$ en 2024) du secteur divers.

⁴⁾ Comprend un montant de 256 millions \$ transféré à une filiale de la société en commandite. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17, « Transactions entre parties liées ».

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les transactions suivantes qui étaient directement liées aux immobilisations corporelles de son secteur hydroélectricité :

- Conclusion d'un accord-cadre d'énergie hydroélectrique avec Google visant la production d'une capacité maximale de 3 000 MW provenant de ses centrales hydroélectriques aux États-Unis d'ici la fin de 2032
- Conclusion d'un accord visant la vente de deux participations de 25 % dans un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis
- Entente visant l'acquisition d'une participation additionnelle d'au plus 15 % dans les activités hydroélectriques en Colombie, soit Isagen S.A. E.S.P.

À la suite de ces transactions, la société a procédé à une réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles de ses activités d'énergie hydroélectrique au 30 juin 2025. La réévaluation a également porté sur des actifs hydroélectriques qui sont comptabilisés comme des placements en titres de capitaux propres. Se reporter à la note 11, « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » pour les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La réévaluation a permis de déterminer que la valeur comptable des immobilisations corporelles se rapprochait de leur juste valeur, en tenant compte des transactions susmentionnées. Par conséquent, la réévaluation a donné lieu à une réduction de 293 millions \$ de la valeur comptable des immobilisations corporelles des activités hydroélectriques de la société.

Au cours de la période, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière de Brookfield Renewable
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	300 MW	66 millions \$	20 %
États-Unis	Diverses	725 MW	47 millions \$	39 %
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	177 MW	23 millions \$	20 %

7. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis, sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majorés d'une marge.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2025				31 décembre 2024			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années) ³			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Emprunts sans recours ^{1,2}								
Hydroélectricité	7,6	6	8 691 \$	8 763 \$	7,7	6	7 599 \$	7 555 \$
Énergie éolienne	5,9	8	1 997	1 982	5,9	8	2 004	1 943
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	6,0	11	3 646	3 616	6,1	11	3 514	3 484
Énergie décentralisée et solutions durables	5,1	3	408	402	5,1	9	727	693
Total	6,9	7	14 742 \$	14 763 \$	6,9	8	13 844 \$	13 675 \$
Ajouter : primes et escomptes non amortis ³			9				6	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(76)				(75)	
Déduire : tranche courante			(1 904)				(1 282)	
			12 771 \$				12 493 \$	

¹⁾ Comprendent un montant de 2 millions \$ (1 million \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Comprendent un montant de 10 millions \$ (13 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée de Brookfield. Se reporter à la note 17, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Les primes, escomptes et coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société au 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Au 31 décembre 2024	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie		Au 30 septembre 2025
			Transfert dans les passifs détenus en vue de la vente	Divers ^{2, 3}	
Emprunts sans recours	13 775 \$	768 \$	(539) \$	671 \$	14 675 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'élevant à 47 millions \$ se rapportant aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend un montant de 122 millions \$ transféré à une filiale de la société en commandite. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17, « Transactions entre parties liées ».

³⁾ Comprend le change et l'amortissement des primes, escomptes et coûts de financement non amortis.

8. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 477 \$	10 508 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	270	259
	10 747 \$	10 767 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2024	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Cessions	Distributions	Divers	Au 30 septembre 2025
Brookfield Americas Infrastructure Fund	78 %	44 \$	(1) \$	(7) \$	2 \$	—	— \$	(2) \$	36 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 %-60 %	2 011	7	(198)	—	—	(31)	(4)	1 785
Brookfield Infrastructure Fund III	23 %-71 %	2 986	(12)	43	—	—	(132)	(2)	2 883
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	842	(56)	137	—	—	—	(2)	921
Partenaires institutionnels d'Isagen	53 %	3 447	58	466	—	—	(274)	—	3 697
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	22	—	3	—	—	—	—	25
The Catalyst Group	25 %	125	15	8	—	—	(8)	1	141
TerraForm Power	19 %	193	(23)	(21)	—	—	—	—	149
Divers	7 %-80 %	838	(27)	(170)	248	(3)	(45)	(1)	840
Total		10 508 \$	(39) \$	261 \$	250 \$	(3) \$	(490) \$	(10) \$	10 477 \$

9. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BRHC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE CATÉGORIE A.2, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BRHC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BRHC

Les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC, les actions de catégorie C de BRHC et les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 de BRHC (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions de catégorie B de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Au 30 septembre 2025, 43 661 actions de catégorie B de BEPC étaient émises et en circulation (43 661 actions au 31 décembre 2024).

Les actions échangeables de BEPC confèrent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC confèrent à Brookfield, à son gré, le droit de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions échangeables de catégorie A.2 confèrent à Brookfield le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange d'actions échangeables de BEPC (assujetties à un pourcentage maximum de participation limitant l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de sorte que les échanges effectués par Brookfield ne puissent avoir pour résultat que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de l'ensemble des actions émises et en circulation de BEPC) ou de parts de BEP, à raison de une pour une. Toutefois, BEPC peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat à son équivalent en trésorerie.

Au 30 septembre 2025, les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC ont été réévaluées à 25,79 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les actions échangeables de catégorie A.2 jusqu'au pourcentage maximum de participation ont été réévaluées à 34,42 \$ l'action et les actions restantes ont été réévaluées à 25,79 \$ l'action en fonction du cours de clôture respectivement d'une action de BEPC et d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

Au 30 septembre 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 25 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions échangeables de BEPC restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la société a échangé respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de société en commandite de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de moins de 1 million \$ du passif financier au titre des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 (respectivement 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC donnant lieu à une diminution de moins de 1 million \$ en 2024). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la société a déclaré des dividendes de respectivement 67 millions \$ et 202 millions \$ (respectivement 64 millions \$ et 193 millions \$ en 2024) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et de respectivement 59 millions \$ et 220 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

En décembre 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables en circulation de BEPC (parts)	Actions échangeables de catégorie A.2 en circulation (parts)	Actions de catégorie B de BRHC en circulation (parts)	Actions de catégorie C de BRHC en circulation (parts)	Actions classées à titre de passif financier (en millions \$)
Solde au 31 décembre 2024.....	144 921 168	34 719 683	110	194 460 874	8 600 \$
Échanges d'actions	(36 058)	—	—	—	—
Réévaluation du passif.....	—	—	—	—	1 178
Solde au 30 septembre 2025.....	144 885 110	34 719 683	110	194 460 874	9 778 \$

10. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du goodwill pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	692 \$
Écart de conversion	91
Solde au 30 septembre 2025.....	783 \$

11. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	753 \$
Participation.....	191
Quote-part de la perte	(6)
Quote-part des autres éléments du résultat global	27
Dividendes reçus	(3)
Écart de conversion et autres	4
Solde au 30 septembre 2025.....	966 \$

Le 6 août 2025, Isagen S.A. E.S.P. a investi 544 milliards COP (135 millions \$) (montant net de 103 milliards COP (26 millions \$) pour la société) dans un actif solaire destinée aux réseaux publics dans le cadre d'un partenariat stratégique formé avec un exploitant et promoteur de centrales d'énergie renouvelable en Amérique du Sud. La société, avec ses partenaires institutionnels, détient une participation de 50 % dans le projet (participation nette de 10 % pour la société).

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	323 \$	285 \$
Dépôt à court terme.....	199	107
Trésorerie soumise à restrictions.....	37	232
	559 \$	624 \$

13. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Obligations liées au crédit.....	57 \$	37 \$
Activités.....	32	42
Projets en développement	—	6
Total.....	89	85
Moins : tranche non courante.....	(63)	(46)
Tranche courante.....	26 \$	39 \$

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients	518 \$	462 \$
Dépôts affectés en garantie ¹	100	196
Dépôts à court terme et avances.....	88	88
Impôts à recevoir	65	37
Charges payées d'avance et créances diverses.....	53	50
Stocks	51	35
Autres créances à court terme	67	65
	942 \$	933 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés que la société conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non régie par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société.

La société reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs.....	359 \$	172 \$
Créditeurs liés aux activités d'exploitation	134	218
Intérêts à payer sur des emprunts sans recours	131	89
Tranche courante des obligations locatives.....	22	25
Distributions à payer sur actions échangeables de BEPC ¹	17	17
Impôts à payer	12	9
Divers	59	41
	734 \$	571 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

16. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 30 septembre 2025, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 887 millions \$ (262 millions \$ en 2024). De ce montant, une tranche de 312 millions \$ est exigible en 2025, une tranche de 308 millions \$, en 2026, une tranche de 267 millions \$, de 2027 à 2029, et la tranche restante de néant, par la suite.

Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation additionnelle d'au plus 15 % dans Isagen S.A. E.S.P pour une contrepartie d'environ 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P et continuera de consolider cette entreprise.

Une partie intégrante de la stratégie de la société consiste à participer, avec des partenaires institutionnels, à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui visent des acquisitions correspondant au profil de la société.

Dans le cours normal de ses activités, la société s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, la société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), la société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

La société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Brookfield Global Transition Fund, Brookfield Global Transition Fund II et The Catalytic Transition Fund. Les filiales de la société ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 30 septembre 2025 totalisaient 1 371 millions \$ (1 002 millions \$ au 31 décembre 2024).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société intervient dans des conventions qui prévoient l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, de swaps, de vente et d'achat d'actifs et de services, et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de

notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées sont principalement effectuées avec la société en commandite et les parties liées.

L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 606 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Relativement à l'arrangement, la société a conclu deux conventions de dépôt auprès d'au moins une des filiales de la société en commandite, l'une à titre de déposant ou de prêteur, l'autre à titre de dépositaire ou d'emprunteur. Chaque convention de dépôt permet d'envisager d'autres ententes de dépôt potentielles, en vertu desquelles les parties concernées conviendraient mutuellement de déposer à vue des fonds conformément aux modalités définies, de temps à autre et à un taux d'intérêt déterminé. De plus, la société, à titre d'emprunteur, a conclu une convention de crédit auprès d'une filiale de la société en commandite, à titre de prêteur, en vertu de laquelle cette dernière a établi une facilité de crédit renouvelable d'un montant en capital global de 150 millions \$ en faveur de la société.

La convention de crédit est assortie d'une durée de dix ans, sous réserve de prolongations automatiques d'un an qui pourront être apportées chaque année, à moins que le prêteur ne résilie la convention.

Facilités de crédit et fonds en dépôt

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux SOFR, majoré d'une marge. Pour l'exercice considéré, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 30 septembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont établis à néant (néant en 2024).

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des sociétés de portefeuille permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 200 millions \$ auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés ou engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2025, des fonds de 848 millions \$ (125 millions \$ en 2024) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield, qui portent intérêt à un

taux se situant entre 4,24 % et 4,51 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les produits d'intérêt tirés des dépôts se sont chiffrés à moins de 1 million \$ (néant en 2024).

La société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Brookfield Wealth Solutions

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à but commercial à la société ou de participer à des mobilisations de capitaux entreprises par la société de manière indépendante. Au 30 septembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours s'élevant à 10 millions \$ (13 millions \$ au 31 décembre 2024) et des emprunts totalisant 58 millions \$ (58 millions \$ au 31 décembre 2024), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

Autres

De temps à autre, dans le cadre d'initiatives d'efficacité fiscale menées par notre groupe dans le cours normal des activités, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou accorder des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, portent intérêt aux taux du marché et sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues à une filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière une mesure d'efficacité fiscale de 945 millions \$ classée comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation additionnelle d'au plus 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. auprès d'un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalant au prix d'acquisition par la tierce partie, pour une contrepartie d'au plus 1 milliard \$. Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a complété l'acquisition de la participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour une contrepartie de 1 milliard \$, dont une tranche de 900 millions \$ qui était versée par la société. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Énergie Brookfield a souscrit un financement à but commercial de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit prévu d'environ 490 millions \$ (montant net de 237 millions \$ pour la société), dont une tranche de 25 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie non affiliée qui a acquis la participation de 25 % restante dans le portefeuille. La société conservera le contrôle du portefeuille après cette vente partielle. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles. Après s'être entendus sur cette vente, la société, avec ses partenaires institutionnels, a exercé son droit de vendre une participation de 100 % dans un groupe sous-jacent de centrales hydroélectriques faisant partie du portefeuille à un tiers indépendant selon une évaluation plus élevée. Se reporter à la note 2, « Actifs détenus en vue de la vente » pour de plus amples renseignements.

Le 12 septembre 2025, la société a transféré sa participation dans un portefeuille d'actifs de stockage en cours de construction aux États-Unis d'une puissance de 220 MW à une filiale de la société en commandite pour un produit d'environ 114 millions \$. Par suite du transfert, la société a décomptabilisé un actif total de 258 millions de dollars et un passif total de 134 millions \$. La transaction a été comptabilisée comme une transaction sous contrôle commun, les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs cédés étant comptabilisés directement dans les capitaux propres et présentés dans le poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW pour un produit de base prévu d'environ 490 millions \$ (montant net de 193 millions \$ pour la société). Une tranche de 47 % a été vendue à une tierce partie et la tranche restante de 53 % a été vendue à un fonds privé géré par

BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	9 \$	22 \$	37 \$	76 \$
Autres produits				
Produits d'intérêts.....	9 \$	15 \$	28 \$	29 \$
Produits de distribution.....	18	—	37	3
	27 \$	15 \$	65 \$	32 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie.....	(6) \$	(8) \$	(23) \$	(19) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services ..	(6)	(1)	(19)	(2)
	(12) \$	(9) \$	(42) \$	(21) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts et distributions ¹	(108) \$	(51) \$	(355) \$	(119) \$
Autres				
Charges liées aux services entre parties liées.....	12 \$	(1) \$	9 \$	(4) \$
Profit sur les instruments financiers.....	—	—	—	2
	12 \$	(1) \$	9 \$	(2) \$
Coûts de service de gestion	(26) \$	(28) \$	(75) \$	(71) \$

¹⁾ Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 4 millions \$, 13 millions \$ et 59 millions \$, et de 11 millions \$, 39 millions \$ et 220 millions pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (respectivement 16 millions \$, néant et néant, et 48 millions \$, néant et néant en 2024).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	17 \$	30 \$
	La société en commandite	2 840	1 363
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	14	11
		<u>2 871 \$</u>	<u>1 404 \$</u>
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	9 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	36 \$	34 \$
	La société en commandite	1 401	480
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	24	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	11	6
		<u>1 472 \$</u>	<u>544 \$</u>
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	47 \$	53 \$
	La société en commandite	458	452
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	34	34
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2	2
		<u>541 \$</u>	<u>541 \$</u>
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	10 \$	13 \$

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie de 1 milliard \$, dont une tranche de 900 millions \$ qui était versée par la société. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 %, dont une tranche de 33,6 % qui revient à la société, et continuera de consolider cette entreprise.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

250 Vesey Street
15th floor
New York, NY 10281
États-Unis
Téléphone : 212 417-7000
<https://bep.brookfield.com/bepc>

Dirigeants de Brookfield Renewable Corporation

Connor Teskey
Chef de la direction

Patrick Taylor
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue
8th floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) : 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs de Brookfield Renewable Corporation

Jeffrey Blidner
Eleazar de Carvalho Filho
D^{re} Sarah Deasley
Nancy Dorn
Lou Maroun
Randy MacEwen
Patricia Zuccotti
Stephen Westwell

Symboles boursiers

NYSE : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEPC (actions échangeables)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Brookfield Energy Corporation, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com/bepc>. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le 416 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

Brookfield Renewable Corporation

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC.UN